

Décision

Générale

colonial

Décision n° n° 465 accordant un secours temporaire de 600 francs à la nommée Saïda Bidet, fille d'un planton du Trésor. décédé.

n° 465

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
29 août 1942

Numéro JO
n° 8 du 31/08/1942

Date du numéro
31 août 1942

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, commandeur de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu l'arrêté local du 2 mars 1936 réglementant l'attribution des secours à la Côte française des Somalis, modifié par les arrêtés du 6 janvier 1937 et du 6 janvier 1938

Vu l'arrêté n° 603, du 6 septembre 1941, accordant un secours de 750 francs à la nommée Saïda Bidet

Vu l'avis exprimé par le commandant de cercle de Djibouti ; La Commission des secours entendue dans sa séance du 28 août 1942,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1. — Un secours temporaire de 600 francs est accordé à la nommée Saïda Bidet, fille d'un planton du Trésor, décédé après quatorze ans de service. Ce secours est attribué pour une durée de un an à compter du 1° janvier 1942 5 e S imputée au Art.

2. — La dépense sera putée a

chapitre 13, article 1°, paragraphe 2 du budget local.

Article 3

— La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

Pour le Gouverneur et p. o. Le Secrétaire général chargé de l'expédition des affaires courantes, pourvu